

Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

I – Cadrage :

Prenant appui sur [l'Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger.](#)

Le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Il est organisé par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Sont admis à se présenter au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger :

- Les étudiants inscrits en première ou deuxième année de master, dans l'une des mentions du master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ou dans toute autre mention, à tout moment de leur parcours en master ;
- Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;
- Les personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires, notamment les enseignants en poste à l'étranger et ceux ayant déjà exercé dans un établissement d'enseignement français à l'étranger ;
- Les personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger.

II – Compétences vérifiées par la certification :

❖ Pratiquer des langues étrangères

- Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

❖ Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

❖ Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger

- Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
- Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
- Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.

- Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
- Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
- Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

III – Épreuves de la certification :

❖ Une épreuve écrite de deux heures :

L'épreuve est composée de deux parties :

- Un texte, en anglais, fait l'objet d'un questionnaire à réponses courtes et vise à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
- Une production écrite en français sur un thème visant à évaluer la compétence 1 « Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français » du référentiel en annexe 3 de l'arrêté.

❖ Une épreuve orale :

L'épreuve orale est constituée de deux parties :

- Un exposé en français sur un thème visant à évaluer la compétence 3 « Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger » du référentiel en annexe 3 du présent arrêté.
 - Durée de l'exposé : 15 minutes
- Un entretien en anglais sur l'un des aspects développés durant l'exposé.
 - Durée de 15 minutes
 - Temps de préparation : 30 minutes

❖ Une épreuve orale facultative :

Cette épreuve consiste en un entretien dans une deuxième langue vivante étrangère, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, choisie par le candidat, sur la base d'un texte fourni par le jury.

- Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Temps de préparation : 20 minutes

IV – Organisation de la formation

L'INSPÉ de Toulouse Occitanie Pyrénées propose la préparation aux épreuves du CAPEFE (formation sur 30h), ainsi que la certification.

La formation est assurée en totalité à distance (sur une plateforme de formation), ainsi que le passage des épreuves.

Le niveau de maîtrise de la langue anglaise tend vers le niveau B2 (cadre européen commun de référence pour les langues).

La formation est organisée en 4 modules :

- Module 1 : Écrit - Pratiquer des langues étrangères
- Module 2 : Écrit - Interagir avec des élèves dans un contexte multilingue
- Module 3 : Oral - L'environnement international, enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger
- Module 4 : Oral facultatif - Langues étrangères